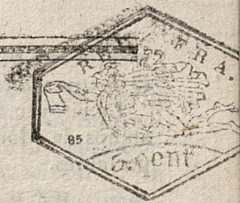


LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Ventôse, an VIII.



Note remise aux ministres étrangers résidés à Pétersbourg. — Note remise au gouvernement helvétique par le chargé d'affaires de la république française. — Détails de la réception faite par le premier consul au corps diplomatique. — Récapitulation générale des traitemens des préfets, sous-préfets & conseillers de la préfecture. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE; rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

S U E D E.

De Stockolm, le 29 janvier (9 pluviôse).

La diète vient d'être convoquée. C'est le 6 pluviôse que la convocation en fut faite pour le 10 ventôse, dans les églises de Stockolm & dans le reste du royaume. Cette diète doit s'assembler à Norkonping. On pense que l'état déplorable des finances est la cause de cette mesure extraordinaire. Il paroît que cette convocation déplaît beaucoup à la Russie.

Note remise aux ministres étrangers, résidant à Pétersbourg.

M. l'empereur, daignant condescendre aux vœux qui lui ont été exprimés par les baillis, grands croix, commandeurs & chevaliers formant le grand-prieuré de Russie & présens en cette résidence, en acceptant le titre de grand-maître de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, qui lui a été déferé solennellement par leur acte de proclamation du 15 octobre 1798, & la pluralité des langues s'étant empressée de reconnoître S. M. impériale en cette qualité éminente, son ministre a reçu ordre de le notifier à Monsieur N. N., pour l'information de sa cour, & de lui faire connoître en même tems que la résidence impériale de Saint-Pétersbourg sera le siège & le chef-lieu de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem.

Par suite de cette note, il a été ordonné aux ministres de Russie, de ne pas recevoir des lettres à l'adresse de S. M., où le titre de grand-maître de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem seroit omis.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 10 février (21 pluviôse).

On ne sait pas encore d'une manière positive si l'armée

russe aux ordres du généralissime Suwarow reviendra sur le Rhin; mais une partie de cette armée continue sa marche rétrograde. A l'égard du corps de Condé, il reste dans ses cantonnemens. Il paroît destiné à faire partie du corps auxiliaire russe de 28 mille hommes que la Russie doit fournir à l'empereur d'Allemagne, s'il le requiert, ainsi qu'il a été réglé par le traité.

L'empereur a conféré au ministre d'état, comte de Ziezenдорff, la charge de maréchal provincial de l'Autriche antérieure.

De Francfort, le 14 février (25 pluviôse).

L'ordre vient d'arriver dans la Franconie de préparer des logemens pour 25 mille Russes qui y arriveront d'ici à un mois. Les commissaires de cette nation qui étoient partis de Wurtzbourg, doivent y retourner pour former les magasins nécessaires à la subsistance d'une armée. Peut-être le courrier de demain apportera-t-il des nouvelles contradictoires, tant sont inconstantes & capricieuses les résolutions du cabinet de Pétersbourg.

On assure que le général Starray va se porter dans nos environs avec sept bataillons d'infanterie & douze escadrons de cavalerie. Ces troupes sont tirées des bords du Neckar, & seront remplacées par quinze bataillons & huit escadrons de troupes bavaraises à la soldé de l'Angleterre. Les corps de Suisses émigrés ont aussi reçu ordre de quitter leurs cantonnemens sur l'Iller, & d'aller se joindre aux troupes autrichiennes à Schaffouse & dans les environs.

R E P U B L I Q U E H E L V É T I Q U E.

De Berne, le 14 février (25 pluviôse).

Pichon, chargé d'affaires de la république française jusqu'à l'arrivée du nouveau ministre Reinhard, a présenté à notre gouvernement une note du premier consul Bonaparte. Elle informe le gouvernement helvétique que, depuis l'établissement du nouvel ordre de choses en France, Bonaparte a fait ses efforts pour procurer la paix à l'Europe; que, quoique le succès ne paroisse pas couronner ses premières démarches publiées par le gouvernement anglais, il ne tarde pas à les avouer & à en donner avis aux gouvernemens alliés, ainsi que de sa ferme résolution de poursuivre les mêmes efforts pour conclure une paix honorable. « Le gouvernement français est persuadé, porte cette note, que le gouvernement helvétique joindra ses vœux & ses efforts pour parvenir au but proposé, & qu'il souscrira immédiatement

ment à une paix honorable qui lui garantira l'indépendance & la tranquillité.

Le citoyen Berthier, frère du ministre, est arrivé à Bâle, auprès de Moreau. On le dit porteur d'instructions très-importantes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Nantes, le 27 pluviôse.

Georges, ce fameux chef de chouans, avoit tergiversé dans l'exécution des conditions imposées au pardon obtenu du gouvernement : il ne vouloit pas rendre les armes. Le général Brune préparoit les moyens de le punir sévèrement. Un courrier, extraordinairement expédié, avoit apporté, à Nantes, l'ordre de faire partir la 40^e. demi-brigade, sous les ordres du général Giliher, pour se porter sur la Roche-Bernard. La 9^e. demi-brigade légère, sous les ordres du général Lantal, devoit se porter sur Blain, pour cerner la forêt du Gâvre; mais ces formidables dispositions & la conduite persuasive de Brune, ont tout fait changer. Georges enfin a abjuré tout détour : il a définitivement signé la paix, le 25, à quatre heures du soir, & a rendu les armes, canons & munitions.

Un autre courrier extraordinaire, expédié par le général Brune, est venu hier matin donner le contre-ordre du départ des troupes. La tranquillité est définitivement rétablie dans le Morbihan. Il n'existe donc plus, dans le fait, de guerre civile.

De Paris, le 2 ventôse.

La cérémonie de la présentation des ambassadeurs & ensuite des corps constitués de Paris s'est faite aujourd'hui avec beaucoup de solennité.

Les ambassadeurs étoient tous en habits de cérémonies, en épées & avec les cordons de leurs ordres (ceux de Prusse & d'Espagne).

Le ministre des relations extérieures les a présentés au premier consul, environné des deux autres consuls & des conseillers d'état. Les ministres étrangers ont remis au premier consul leurs lettres de créance, qu'il a données aussitôt au citoyen Taleyrand.

Le premier consul a parlé à chaque membre du corps diplomatique. On a remarqué que les deux conversations les plus longues étoient avec le ministre de Prusse & le ministre cisalpin.

Les commissaires-généraux du commerce de Suede & de Danemarck ont été aussi présentés.

Ensuite est venu le tribunal de cassation, le citoyen Target à sa tête : il a dit au premier consul : « Il existe une grande & éternelle alliance entre la puissance & la justice; l'une rend l'autre plus respectable; la puissance rend la justice invincible. Vous étiez digne, citoyen consul, de sceller ce grand pacte & de faire jouir la France de ses bienfaits. »

On a entendu cette phrase de la réponse de Bonaparte : « La justice a été trop long-tems le patrimoine des factions; elle appartient à tous; elle doit être distribuée à tous selon des principes invariables. »

Le ministre de la justice a introduit les tribunaux civils, le tribunal criminel & les juges-de-paix. Le premier consul a parlé à presque tous, & assez long-tems au citoyen Delorme, juge-de-paix de la section Lepelletier.

Le ministre des finances a présenté ensuite la comptabi-

lité, la trésorerie, l'administration des postes, la caisse d'amortissement. Le premier consul a causé assez long-tems avec le citoyen Chanorié, à qui l'on doit la naturalisation des moutons d'Espagne en France.

Tout le corps diplomatique a dîné chez le premier consul.

— Le conseil d'état siege provisoirement aux Tuileries, dans une partie de la grande galerie, ci-devant les archives, à côté de l'appartement de Bonaparte. On lui prépare une salle dans celle que la convention consacroit aux conférences. Le pavillon de l'Unité forme la salle des gardes.

— La banque de France a fait hier ses premiers escomptes. Sa réunion, avec la caisse des comptes courans, est effectuée. Les principaux employés sont les mêmes. Elle a aussi pris le même local, place des Victoires.

Les actions sont de mille francs : il faut en avoir cinq pour avoir voix délibérante dans l'assemblée générale.

— Les fonds de la caisse d'amortissement vont être versés dans la banque de France.

— On a altéré des billets de la caisse du syndicat, en substituant aux sommes qui y sont portées des sommes plus fortes. Un des faussaires a été arrêté : il en avoit changé un de 500 fr. en un autre de 7004 fr.

— M. Markatney, secrétaire de la légation américaine à la Haye, est arrivé à Paris, où il vient joindre M. Murray; il est secrétaire de la commission à Paris : les deux autres commissaires sont partis de la Corogne le 17 pluviôse.

— Les élèves de Sicard ont eu hier un exercice public dans leur hospice du fauxbourg Saint-Jacques. Il y avoit une telle affluence de monde qu'attiroit ce spectacle d'un si touchant intérêt, qu'on a été obligé de faire la plupart des expériences dans le jardin. Ce sont de véritables expériences sur l'ame humaine, sur les foiblesses & les qualités, les ressources & les défauts, les dons de la nature & les supplémens de l'art à ces dons,

Les observateurs sont sortis de cette séance, en trouvant qu'une des plus belles inventions du 18^e. siècle faisoit tous les jours des progrès.

— Mademoiselle Contat a fait tous les sacrifices nécessaires pour se rendre au vœu de ses camarades, & à l'empressement que le public lui témoigne à Paris : elle a refusé ou différé l'engagement qu'elle avoit pris à Strasbourg, & elle jouera ici le reste de l'hiver.

— On croit que le code civil sera adressé au corps législatif avant la fin de sa session.

— Le général Dauvergne part pour Lyon, dont il va, dit-on, reprendre le commandement.

— Frotté a été fusillé à Verneuil avec tout son état-major.

— L'intention bienfaisante du citoyen Garchi, en donnant un bal au profit des indigens, le 27 pluviôse dernier, a été bien secondée par la réunion de personnes choisies qui ont fait entr'elles une quête qui a produit 653 fr. 15 cent.; ce qui, joint à la recette de 885 fr., a offert un total de 1538 fr. 15 cent. Les frais qui ont été prélevés étant de 575 fr. 50 cent., il est resté 961 fr. 65 cent.

— Des lettres du Cap, adressées de Bordeaux à un négociant de Rochefort, & venues sur un navire entré dans la Gironde le 10 pluviôse, contiennent les détails le plus satisfaisans sur l'état actuel du commerce de la ville du Cap. Au départ du navire, il y avoit dans la rade de cette ville

cinq cents trois bâtimens marchands étrangers ou français. Le café s'y vendoit 31 sols, argent des îles. Depuis longtemps, le commerce de Saint-Domingue n'a eu une aussi grande activité. On espéroit que les funestes divisions entre le chef Toussaint-Louverture & Rigaud étoient bien près de leur terme.

— Les citoyens Julien Raimond, les généraux Vincent & Michel, sont envoyés à Saint-Domingue par le premier consul.

— L'ex-directeur helvétique, Ochs, est en ce moment à Paris.

— M. Knox se dispose à partir de Calais pour l'Angleterre, les conditions de la capitulation étant remplies.

— On attend à la Haye le citoyen Dedem, qui étoit à Londres pour les affaires des prisonniers bataves.

— Les prêtres belges déportés à la Guyanne française, sont en route de Cayenne pour l'isle de Rhé, où il resteront jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué sur leur sort.

On publie que le sort des absens belges ne sera définitivement fixé qu'à la conclusion de la paix avec la maison d'Autriche; & qu'en attendant, leurs propriétés resteront en sequestre.

— Les dernières nouvelles de Turin portent que depuis quelque tems, malgré l'influence & la domination autrichiennes, on n'a pas pu s'empêcher de recevoir des officiers & des agens du roi de Sardaigne. On administre même en son nom (mais ces officiers, au lieu de correspondre immédiatement avec lui, rendent des comptes préalables aux commissaires autrichiens.

L'ancien ambassadeur de Sardaigne à Paris, M. de Balbo, est à Turin ministre des finances, nommé par le roi de Sardaigne.

— Le chimiste Achard, dans une lettre écrite de Berlin au citoyen van Mons à Paris, expose tous les procédés dont il a jusqu'ici fait usage pour l'extraction du sucre de betterave ou sucre d'Europe, comme il l'appelle lui-même. Cette découverte peut avec le tems changer en partie le système commercial de l'Europe.

Suivant des lettres de Londres, Dumouriez, arrivé à Pétersbourg, auroit été chargé par Paul I^{er}. du commandement d'un corps d'armée contre les Français, sur le Rhin.

Avis. — L'administration des postes prévient ses concitoyens, que les lettres adressées à chacun des membres du conseil d'état individuellement, pour affaires qui ne leur sont pas personnelles, doivent être préalablement affranchies, sinon elles resteront au rebut.

Au rédacteur du Publiciste.

Paris, le 1^{er} ventôse, an 8.

J'eusse désiré, citoyen, trouver mon nom, quoique peu connu, au bas de l'article concernant les citoyens Barthelemy & Portal, que vous m'avez fait le plaisir d'insérer dans votre feuille d'aujourd'hui. Je suis trop attaché à mon pays, pour être modeste lorsque j'émetts publiquement un vœu pour son bonheur & sa gloire. Oserois-je vous prier de donner place à ma lettre dans votre feuille de demain, en réparation de l'oubli.

Salut & estime,

Signé LALLEMANT.

Au même Rédacteur.

Je vous envoie quelques faits peu connus sur Héloïse & Abeilard. Les amis des arts ne seront pas fâché de les connaître. S'ils ne détruisent point l'idée de leur séparation (bien possible dans le régime affreux de la terreur), au moins pourriont-ils servir au citoyen Lenoir pour leur réunion, que lui seul au ourd'hui peut effectuer.

Héloïse & Abeilard reposoient séparément dans une ancienne église abandonnée de l'abbaye du Paraclet. En 1779, la citoyenne de Roucy, qui en étoit abbesse, se rappella le vœu d'Abeilard, d'être réuni à son Héloïse; elle fit exécuter une tombe qu'on plaça dans le chœur de l'église de ce monastere; là sembloient devoir rester à toujours ces deux illustres amans; elle fit graver sur le marbre qui couvroit leur tombe, les mots ci-après, dont Marmontel, je crois, fut l'auteur.

Hic

Sub eodem marmore, jacent

Hujus monasterii

Conditor Petrus Abeilardus,

Et abbatissa prima Heloïssa.

Olim studiis, ingenio, amore, infaustis nuptus.

Et penitentiâ;

Nunc æterna, quod speramus, felicitate

Conjuneti.

Petrus obiit XX prima aprilis anno 1142;

Heloïssa XXII maii 1163:

Curis Carolæ de Roucy Paracleti abbatissæ

1779.

Plusieurs des personnes qui visitoient alors le Paraclet, firent imprimer cette épitaphe, & en envoyèrent à l'abbesse beaucoup d'exemplaires, qu'elle donnoit aux amateurs.

Il m'en reste un que je me ferai un devoir de communiquer au citoyen Lenoir

Signé, BIZET.

Récapitulation générale de traitemens des préfets, des sous-préfets & des conseillers de prefecture du nouveau système progressif :

Un préfet à 50 mille francs, ci	50,000 f.
Deux à 24 mille.	48,000
Huit à 20 mille	160,000
Douze à 16 mille.	192,000
Vingt à 12 mille.	240,000
Cinquante-cinq à 8 mille	440,000
Deux cent quatre-vingt-neuf sous-préfets à 5 mille fr., ci.	867,000
Quinze à 4 mille.	60,000
Cinq conseillers à 3 mille fr., ci.	15,000
Neuf à 2 mille 400.	21,600
Trente-six à 2 mille.	72,000
Cinquante-deux à 16 cent fr.	83,200
Deux cent soixante-neuf à 12 cent fr.	522,800 f.

Total 2,551,600 f.

T R I B U N A T.

séance du 2 pluviôse.

Chassiron fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux cautionnemens.

Le tems des illusions, dit le rapporteur est passé en finance comme en politique, des réalités doivent leur être substituées; il faut enfin mettre un terme aux anticipations & à ces délégations ruineuses qui font que ceux qui prêtent au gouvernement leur crédit particulier, dévorent la moitié du produit des impôts.

A la vérité, les économies que le gouvernement se propose d'opérer réduiront de beaucoup nos dépenses, & nos ressources prévues pourront les couvrir.

Mais alors, dira-t-on, pourquoi demander des cautionnements! Pourquoi, sur-tout, n'en pas faire un fonds d'amortissement plutôt qu'un fonds de dépenses? J'ai répondu d'avance à cette objection, la seule raisonnable que l'on puisse opposer au projet de loi, en disant que le tems des illusions est passé.

En effet les rentrées sont sûres, mais l'époque à laquelle elles se feront ne l'est pas. Les rôles des contributions ne sont pas achevés; les domaines nationaux ne pourront pas être vendus, la rachat des rentes ne pourra pas s'opérer & se payer dans le cours de l'année & enfin il faut compter sur un déficit réel dans les départemens de l'Ouest livrés si long-tems au feu & aux calamités de l'insurrection.

Passant au projet en lui-même, dont il estime que le produit pourra se monter à 17 millions 800 mille francs, le rapporteur établit que, bon en principes, ce projet est aussi très-avantageux dans les circonstances; il procurera des fonds & fournira tout-à-la-fois une garantie de la moralité des employés du gouvernement & des notaires, de la part desquels cette garantie est d'autant plus importante à exiger, qu'ils sont en quelque sorte les arbitres de la fortune des citoyens.

Le rapporteur espère qu'on étendra ce projet aux avoués, & particulièrement aux hommes qui, usurpant le respectable titre de défenseurs officieux, se placent entre les tribunaux & les particuliers, pour déshonorer les uns & ruiner les autres: ce n'est pas, au reste, une garantie de solvabilité seulement qu'il faudra demander à ces derniers, mais aussi une garantie de moralité, de civisme & de probité.

Chassiron termine son rapport par quelques réflexions sur l'état actuel de nos finances. Les suites d'une longue révolution, dit-il, l'état de guerre où nous nous trouvons toujours, exigent que le gouvernement aspire sans cesse le numéraire des départemens; ce numéraire qui va rapidement de la circonférence au centre, ne retourne pas de même du centre vers la circonférence; il est chassé vers les frontières & les armées, & ne rentre que péniblement & lentement dans la circulation des départemens. De là cette paralysie dont l'industrie, le commerce & l'agriculture sont frappés; de là ce dégoût même des propriétés, signe évident que le corps politique souffre.

Avec quels transports patriotiques ne seroit pas accueilli celui qui se présenteroit avec un remède simple, mais efficace, pour de si grands maux! Eh bien! ce remède existe; c'est la banque de France. Déjà le gouvernement a assuré son indépendance & y a fait verser de fonds; les plus honnêtes capitalistes s'y sont associés; des législateurs, plus riches en patriotisme qu'en écus, y ont porté le dernier de

papier sûr & remboursable à volonté, en retenant dans la circulation une partie du numéraire auquel il suppléera, ravivera le commerce, l'industrie & l'agriculture. Que chacun se persuade qu'il s'agit ici de sa propre existence, du sort de la France, de notre gloire & de notre liberté, & bientôt, par de nouveaux triomphes, nous forcerons nos ennemis à la paix, aussi honorable que modérée, que nous leur offrons.

Le rapporteur propose au tribunal d'émettre son vœu en faveur du projet de loi.

Le rapport de Chassiron sera imprimé.

Le président annonce que personne n'est inscrit contre le projet; mais que Savard demande à parler pour.

La parole est à ce dernier. Comme le rapporteur, il soutient que le projet est avantageux dans toutes ses parties: il ajoute que M. Pitt n'a pas dissimulé dans la chambre des communes que jamais il n'avoit voulu la paix de bonne foi; mais il avoit cru néanmoins devoir ouvrir des négociations, lorsque le vieux système des finances d'Angleterre ne lui présentait pas des ressources suffisantes pour opposer aux ressources extraordinaires de la France. Depuis qu'il a changé ce système, la guerre ne lui présage plus que des chances de gain, & il en veut la continuation. Profitons de cette leçon. Nos ennemis comptent moins sur leurs armées que sur la pénurie de notre trésor public. Améliorons nos finances, & bientôt nous ferons avec gloire & la guerre & la paix.

Le tribunal ordonne l'impression du discours de Fabre, & ajourne la suite de la discussion à après-demain.

Le tribunal procède à un scrutin pour la nomination des membres de sa commission des inspecteurs; son choix est tombé sur les citoyens Miot & Alexandre.

Il a passé ensuite à un scrutin de balotage entre les citoyens Portal & Obercam; sur 95 voix, la majorité absolue étant de 47, le citoyen Obercam a eu 45 voix & le citoyen Portal, 50. Ce dernier a été proclamé le candidat qui sera présenté au sénat conservateur.

Le tribunal s'ajourne à quartidi.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 2 ventôse.

On procède au troisième tour de scrutin pour la nomination d'un candidat au sénat conservateur: sur 266 votans, le citoyen Lanjuinais a obtenu 166 suffrages, & le citoyen Duval 100; en conséquence le citoyen Lanjuinais sera proposé par le corps législatif pour candidat du sénat conservateur.

La séance est ajournée à quartidi,

Bourse du 2 ventôse.

Rente provisoire, 10 fr. 00 c. — Tiers consol., 19 fr. 00 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 7 c. — Bons $\frac{3}{4}$, — Bons $\frac{1}{2}$, 00 fr. — Bons d'arrérage, 87 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 68 fr. 25 c.

Instruction sur les mesures et poids nouveaux; comparés aux mesures et poids anciens; par Mathurin-Jacques Brisson, membre de l'institut national des sciences & arts, & l'un des commissaires des poids & mesures. Prix, 75 centimes. A Paris, chez Bossange, Masson & Besson, libraires, rue des Mathurins.